Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260429-D2026_04BIS_04-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 04BIS – 04**
Décision du 29 avril 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **29 avril** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	22 avril 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 30 Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Catherine TAUPIN (pouvoir à Philippe LANGLOIS), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Dominique MARCHAND (pouvoir à Melaine MORIN).
Absents	Stéphanie DOUESSIN
Secrétaire de séance	Emmanuel CASADO

Comité Social Territorial (CST) : composition et désignation des représentants élus

Dominique DENIEUL précise que :
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Conformément à l'article L251-5 du code général de la fonction publique, chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents est doté d'un Comité social territorial.

Considérant que l'effectif du Pays de Châteaugiron Communauté constaté au 1er janvier 2026 est de 62 agents (*hors contrat d'apprentissage*),

Conformément à la délibération du Conseil communautaire n° 2022-06-01 en date du 7 juin 2022, le Comité Social Territorial du Pays de Châteaugiron Communauté est composé comme suit :
- 5 représentants du personnel titulaires et 5 représentants suppléants
- 5 représentants de la collectivité titulaires et 5 représentants suppléants.

Dans la perspective du renouvellement général des instances de représentation du personnel prévu le 10 décembre 2026, la composition du comité social territorial doit être arrêtée avant le 10 juin 2026 après consultation des organisations syndicales, en cours.

Dans ce cadre transitoire, et dans l'attente de la fixation de la nouvelle composition du Comité social territorial, il est proposé de procéder à la désignation des représentants de la collectivité sur la base de la composition actuellement en vigueur.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260429-D2026_04BIS_04-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de désigner les membres suivants pour composer le Comité social territorial (CST) :

Membres titulaires	Membres suppléants
Domnique DENIEUL	Jacky LECHABLE
Anne-Marie ECHELARD	Marielle MURET-BAUDOIN
Melaine MORIN	Olivier BODIN
Vacant jusqu'à la composition du prochain CST	Vacant jusqu'à la composition du prochain CST
Vacant jusqu'à la composition du prochain CST	Vacant jusqu'à la composition du prochain CST

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Emmanuel CASADO